

Communiqué de presse

Mardi 18 août 2009

Des assurances sociales saines sont dans l'intérêt de l'économie - OUI au financement additionnel temporaire de l'AI

Les organisations faïtières de l'économie s'engagent pour le OUI le 27 septembre 2009

Il est urgent d'assainir l'assurance invalidité (AI). Ses dettes atteignent 13 milliards de francs et s'alourdissent de 1,4 milliard de francs par an. Les déficits de l'AI rongent le fonds de réserve de l'AVS. Par conséquent, les rentes AVS sont également menacées à moyen terme. Lors d'une conférence de presse commune, les présidents des organisations faïtières de l'économie ont pris position en faveur du financement additionnel temporaire de l'AI. À leurs yeux, le projet est une étape nécessaire vers un assainissement durable de l'AI via des mesures axées sur les dépenses.

L'AI dépense chaque jour environ 4 millions de francs de plus qu'elle n'encaisse. En l'absence de mesures de correction, les dettes doubleront au cours des dix prochaines années pour atteindre quelque 25 milliards de francs. Les dettes de l'AI menacent le versement des rentes AVS. Une intervention s'impose. Selon Rudolf Stämpfli, président de l'Union patronale suisse, le financement additionnel temporaire de l'AI est une étape nécessaire du plan d'assainissement qui en compte trois. Les 4^e et 5^e révisions de l'AI ont freiné la croissance de la dette. Le relèvement temporaire de la TVA éliminera le déficit en attendant que les mesures de la 6^e révision de l'AI, axées sur les dépenses, déploient pleinement leurs effets. Par ailleurs, le projet prévoit la création d'un fonds AI autonome afin que cette assurance ne pèse plus sur les finances de l'AVS à l'avenir. M. Stämpfli a souligné que le financement additionnel de l'AI « a surtout pour intérêt d'empêcher l'assèchement du fonds de l'AVS et d'accorder le temps nécessaire pour permettre un assainissement durable de l'AI. En d'autres termes, il est incontournable [...] ».

Gerold Bühler, président d'economiesuisse, soutient aussi le projet. Le concept élaboré satisfait les quatre conditions posées par l'association faïtière de l'économie. Premièrement, il est acceptable sur le plan conjoncturel, depuis le report de son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Deuxièmement, l'assainissement doit être atteint à moyen terme par des mesures axées sur les dépenses. A cet effet, la 6^e révision de l'AI est en préparation ; c'est au Conseil fédéral et au Parlement d'agir. Troisièmement, le relèvement de la TVA est limité dans le temps : il sera supprimé le 1^{er} janvier 2018. Cela est important pour préserver l'attrait fiscal de la Suisse. Enfin, le relèvement temporaire des taux de TVA écarte définitivement une augmentation des charges salariales. Et Gerold Bühler de préciser que : « si economiesuisse dit oui à cette mesure nécessaire, elle fera tout pour que les objectifs de la réforme du côté des dépenses soient atteints. La date fixée pour le retour au taux normal de TVA n'est pas négociable. »

« Tout financement additionnel représente une pilule difficile à avaler pour les PME », a observé Edi Engelberger, président de l'Union suisse des arts et métiers. « Aussi faut-il savoir gré au Parlement d'avoir fait en sorte que cette mesure soit aussi digeste que possible. » M. Engelberger souligne aussi

« qu'il n'existe pas de solution de rechange plus plaisante. [...] En cas de refus, il n'y aurait que des perdants. » Les dettes de l'AI continueraient de s'alourdir et représenteraient un fardeau pour les générations futures. Dans dix ans au plus tard, les bénéficiaires de rentes AVS auraient du souci à se faire pour leur rente. La nécessaire 6^e révision de l'AI risquerait de se trouver paralysée ou serait interrompue. De plus, en cas d'échec du relèvement de la TVA, une augmentation des taux de cotisation sur les salaires serait rapidement envisagée. Cela nuirait bien davantage à la place industrielle suisse et aux emplois.

Selon Dino Venezia, président du Centre Patronal, il n'existe pas de meilleure solution qu'un relèvement temporaire de l'AI. Pour parvenir à des comptes équilibrés, l'AI devrait réduire ses rentes de l'ordre de 40 %. La rente mensuelle moyenne passerait ainsi de 1600 francs à 960 francs. « Une telle solution n'est socialement pas supportable et ne signifierait rien d'autre qu'un report des charges sur l'aide sociale. » M. Venezia soutient un renforcement de la lutte contre les abus. Cependant, « il est également illusoire de penser [...] que la lutte contre les abus [...] permettra à elle seule de résorber le déficit de l'AI », a déclaré M. Venezia avant d'ajouter : « Ce sont la sécurité, la fiabilité et la pérennité de nos assurances sociales qui sont en jeu. C'est pourquoi, en Suisse romande également, les industries et les artisans soutiennent la recommandation de voter 'OUI'. »

Pour tous renseignements :

Rudolf Stämpfli, président de l'Union patronale suisse, tél. 079 356 15 50

Gerold Bühler, président d'économiesuisse, tél. 079 406 60 13

Edi Engelberger, président de l'Union suisse des arts et métiers, tél. 079 340 46 76

Dino Venezia, président du Centre Patronal, tél. 021 320 57 57 et 079 212 57 28

Embargo : 18 août 2009

Seul texte prononcé fait foi

Conférence de presse du mardi 18 août 2009 : « Pour des assurances sociales saines dans l'intérêt de l'économie – oui au financement additionnel de l'AI »

Intervention urgente pour sauver l'assurance-invalidité

Rudolf Stämpfli, président de l'Union patronale suisse

1. Situation financière désespérée de l'AI

L'assurance-invalidité est menacée dans son existence même. Elle est déjà endettée à hauteur de 13 milliards de francs et présente un déficit annuel de 1,4 milliard, qui gonfle d'autant, année après année, le montant des dettes de cette assurance auprès de l'AVS. Chaque jour qui passe, la dette de l'AI s'alourdit de près de 4 millions. Si rien ne change, elle passera dans dix ans à quelque 25 milliards de francs !

2. Impérieuse nécessité d'un sauvetage

Cette situation financière catastrophique appelle une intervention urgente. Les abondants saignements du patient AI doivent être stoppés ; des mesures vitales s'imposent ! Les recettes supplémentaires de près de 1,1 milliard découlant de la majoration de la TVA profiteront intégralement à l'AI. Grâce à la prise en charge intégrale, parallèlement, des taux d'intérêt de la dette par la Confédération, le déficit de l'AI pourra être alors provisoirement éliminé.

Une augmentation de 0,4 point de la TVA d'une durée limitée à 7 ans est une mesure socialement acceptable (elle correspond en moyenne à un surcroît de dépenses de Fr. 7,10 par mois pour un ménage gagnant 4600 francs). Elle est aussi désormais plus facile à accepter pour l'économie, désormais, après le report au 1^{er} janvier 2011 de son entrée en vigueur. Bien qu'une hausse de la TVA soit tout sauf souhaitable en tant que telle, elle constitue dans la situation très critique d'aujourd'hui la seule mesure capable de soulager financièrement l'AI à bref délai et apparaît de toute façon préférable à une majoration des prélèvements en pourcents de salaires. Voilà pourquoi l'économie soutient ce projet de financement additionnel de l'AI.

3. Autonomie de l'AI : clé de l'assainissement

Avec le financement additionnel de l'AI, le Parlement a voté une loi d'assainissement qui ne sera pas soumise à votation le 27 septembre, mais qui n'en a pas moins une importance capitale. La loi prévoit la création d'un fonds de l'AI indépendant, ce qui empêchera l'AVS de continuer à se saigner pour l'AI année après année. Les deux parties du projet d'assainissement sont juridiquement liées l'une à l'autre. Le fonds de compensation autonome de l'AI ne peut être mis sur pied que si le peuple et les cantons approuvent la majoration de la TVA. Ce lien est matériellement justifié par le fait qu'un fonds AI dépourvu de financement additionnel se retrouverait à sec en moins de quatre ans et que l'AI serait alors en cessation de paiement. Pour assurer la liquidité nécessaire à son fonctionnement, le fonds nouvellement créé est doté d'un capital de départ de 5 milliards de francs, somme versée à titre unique par le fonds AVS.

4. Plan d'assainissement en trois étapes

Le projet actuel fait partie intégrante du plan équilibré d'assainissement en trois étapes prévu pour l'AI.

- Les 4^e et 5^e révisions de l'AI ont permis de freiner dans un premier temps l'augmentation de son endettement. Depuis 2004, date d'entrée en vigueur de la 4^e révision, le nombre de nouvelles rentes a pu être réduit de 37%, et depuis 2006, l'effectif des rentes en cours diminue également, encore que légèrement. La 5^e révision de l'AI entrée en vigueur en 2008 fournit également une importante contribution à l'assainissement de l'assurance, puisque ses mesures d'économies et d'encouragement de la réinsertion professionnelle ont permis de stabiliser le déficit.
- Le projet actuel correspond à la **2^e étape du plan d'assainissement**. L'augmentation limitée dans le temps de la TVA éliminera le déficit de l'AI. Par là même, les dettes de l'AI grevant le fonds AVS cesseront de progresser. Par ailleurs, un compte AI sera créé séparément du compte de l'AVS, de sorte que l'AVS n'aura plus à éponger les déficits de l'AI et que l'assèchement du fonds AVS sera stoppé. Avec cette majoration de la TVA d'une durée limitée à sept ans, on dispose maintenant du temps nécessaire pour préparer et mettre en œuvre des réductions de dépenses socialement acceptables.
- Pendant la période transitoire de 7 ans du financement additionnel, l'assainissement durable de l'AI devra être assuré notamment grâce aux mesures d'économies de la 6^e révision, qui constituera la 3^e étape. A ce titre, le Conseil fédéral a déjà mis en consultation un premier train de mesures. Conformément au mandat du Parlement, il devra en présenter un second d'ici à la fin de 2010. Ces deux programmes devront avoir rétabli l'équilibre financier de l'AI à l'expiration de la période transitoire de majoration de la TVA.

5. Il faut cela pour ne pas mettre en danger l'AVS

Le financement additionnel ne constitue pas seulement «un bandage compressif pour un patient saignant abondamment». Il a surtout pour intérêt d'empêcher l'assèchement du fonds de l'AVS et d'accorder le temps nécessaire pour permettre un assainissement durable de l'AI. En d'autres termes, il est incontournable, même si l'économie ne l'apprécie pas en tant qu'élément du plan d'assainissement en plusieurs étapes, annoncé dès la 4^e révision de l'AI pour être concrétisé avec la 5^e révision. C'est le seul moyen de poser de bons jalons pour l'avenir d'un secteur de l'assurance sociale conçu pour venir en aide aux personnes handicapées en tant que membres défavorisés de notre société. En soutenant ce projet, l'économie assume ses responsabilités sociales. Et il n'y a pas de solution de rechange!

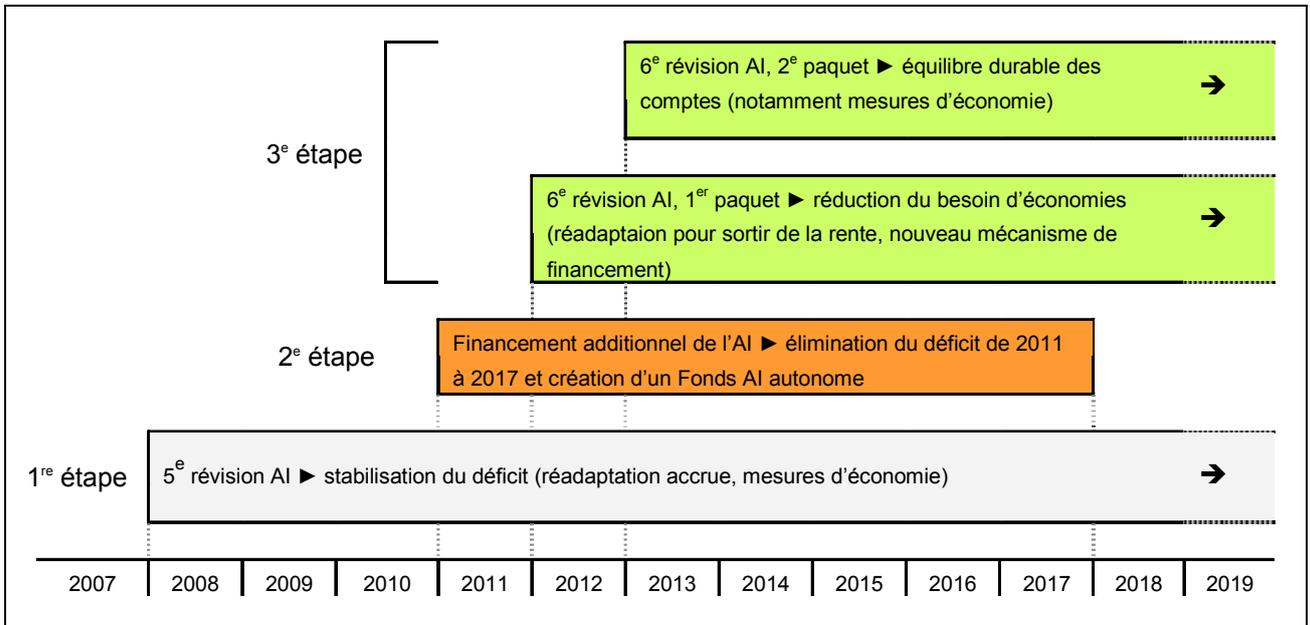
UNION PATRONALE SUISSE

Rudolf Stämpfli
Président

Pour toute question:
Prof. Roland A. Müller
Membre de la direction de l'Union patronale suisse
Responsable du secteur Politique sociale et assurances sociales
Tél. 044 / 421 17 35

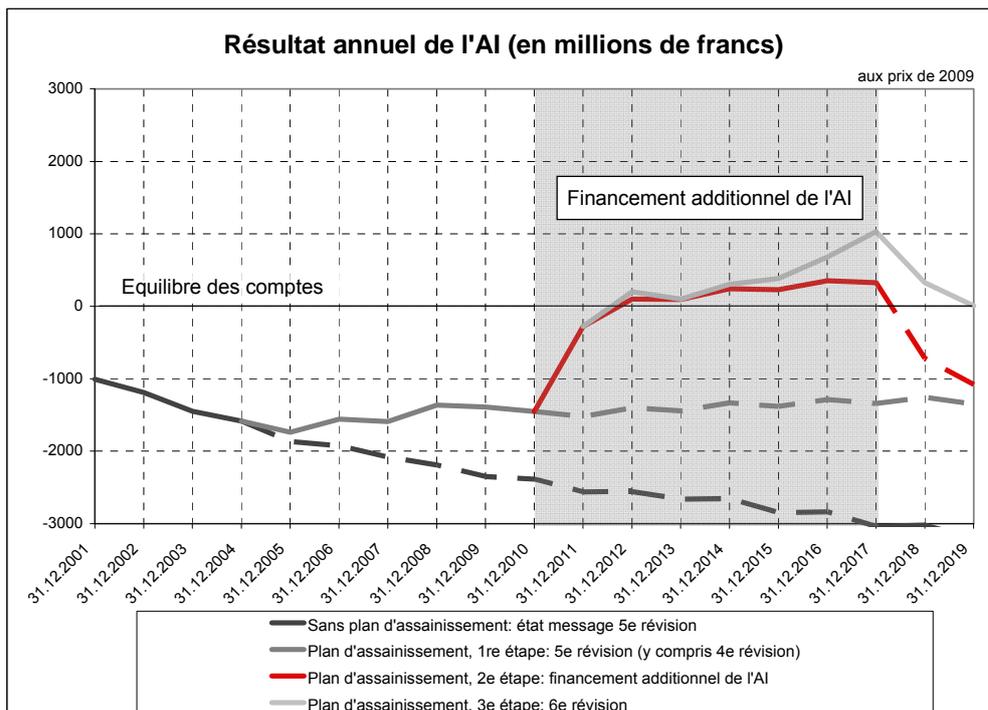
Annexe

Le plan d'assainissement de l'AI



Source: OFAS

Evolution du compte annuel de l'AI



Source : OFAS

Conférence de presse

« Des assurances sociales solides sont dans l'intérêt de l'économie – OUI au financement additionnel temporaire de l'AI »

Mardi 18 août 2009

Seul l'exposé prononcé fait foi

Financement additionnel de l'AI : un pis-aller en attendant les mesures axées sur les dépenses

Gerold Bühler, président d'economiesuisse

Mesdames, Messieurs,

L'assurance invalidité se trouve en très mauvaise posture. Elle enregistre depuis des années des déficits qui se chiffrent en milliards. Chaque année l'AI dépense 1,4 milliard de plus qu'elle n'encaisse. Cela signifie que l'AI dépense chaque jour environ 4 millions de trop ! Ces déficits constants s'accumulent et l'endettement représente déjà un gouffre de plus de 13 milliards de francs. Les intérêts de la dette se montent à 360 millions par an, soit près d'un million de francs par jour. En l'absence de mesures de correction, les dettes doubleront au cours des dix prochaines années pour atteindre quelque 25 milliards de francs. Ces déficits et dettes sont financés grâce à la fortune de l'AVS. En conséquence, les liquidités de l'AVS diminuent constamment. Au final, les déficits de l'AI menacent aussi le versement des rentes AVS.

economiesuisse s'engage depuis des années pour que le financement des assurances sociales soit assuré sur la durée. En effet, des déficits et des dettes colossaux sont un fardeau pour la place économique. Des hausses d'impôt et une augmentation durable des cotisations sociales pourraient devenir nécessaires. Cette incertitude nuit à la place économique suisse. Une intervention s'impose, également du point de vue de la politique sociale. Du fait que son économie est fortement tournée vers l'étranger, la Suisse a besoin d'un environnement fiscalement attrayant. Un assainissement sans correction des dépenses est hors de question pour l'économie. Les dommages financiers et ceux causés à la place économique seraient trop importants, sans parler des emplois qui seraient menacés.

economiesuisse a accepté les mesures visant à accroître les recettes à quatre conditions :

- L'entrée en vigueur du financement additionnel ne doit pas aggraver pas la situation conjoncturelle.
- L'assainissement doit être achevé à moyen terme avec des mesures axées sur les dépenses.
- Les mesures visant à générer des recettes supplémentaires doivent être limitées dans le temps. Elles doivent servir de relais en attendant que l'action sur les dépenses agisse pleinement.

- Les mesures visant à générer des recettes supplémentaires ne doivent pas diminuer la compétitivité des entreprises suisses. L'économie s'oppose à une augmentation des charges salariales, car les investissements et les exportations en pâtiraient.

Ces quatre conditions sont satisfaites avec le concept d'assainissement actuel :

- Le Conseil fédéral et le Parlement ont reporté l'entrée en vigueur de la hausse d'impôt d'une année, au 1er janvier 2011, en raison de la récession. L'économie devrait être sortie du creux de la vague au moment de son entrée en vigueur.
- economiesuisse insiste sur un assainissement de l'AI axé sur les dépenses. Une première étape de la 6e révision de l'AI a été soumise en consultation. Elle réduirait les dépenses de 550 millions de francs. Le message correspondant est attendu pour la fin de l'année. Le Conseil fédéral doit présenter le message concernant une deuxième étape d'ici à la fin 2010. Les deux trains de mesures entreront en vigueur en 2012 et 2013 de manière à déployer pleinement leurs effets à la fin de la phase de financement additionnel. C'est au Conseil fédéral et au Parlement d'agir. Le concept proposé assainit durablement l'AI à partir de 2018. A nos yeux, des concessions par rapport aux mesures visant les dépenses ne sont pas envisageables.
- Le financement additionnel doit être limité dans le temps. Le projet soumis au vote précise que la TVA est relevée pendant sept ans seulement et que cette mesure sera supprimée le 1er janvier 2018. Il n'y a pas d'autre solution qu'un assainissement strict axé sur les dépenses. Le fait de séparer financièrement l'AI du fonds de compensation de l'AVS accroît un peu plus la pression.
- Le relèvement temporaire des taux de TVA règle définitivement la question d'une augmentation des charges salariales. C'est important pour la compétitivité de l'économie et donc des emplois. Le relèvement temporaire du taux normal de 0,4 point, du taux spécial de 0,2 point et du taux réduit pour les biens de consommation courante de 0,1 point doit être jugé dans le contexte du concept d'assainissement. Le relèvement des taux de TVA est préférable à une augmentation supplémentaire des charges pesant sur les salaires.

L'AI connaît de grandes difficultés financières. Les déficits annuels constituent une menace non seulement pour elle, mais aussi pour l'AVS et ils représentent un fardeau pour la place économique. Les problèmes doivent être résolus au plus vite. Une augmentation temporaire des recettes est incontournable en attendant que les mesures axées sur les dépenses agissent pleinement. Cela contribuera à renforcer la solidité des finances publiques et de l'AVS. Comme par le passé, nous maintiendrons la pression en faveur de l'adoption de mesures de correction du côté des dépenses. Si nous n'agissons pas maintenant, les mesures à prendre seront d'autant plus douloureuses.

economiesuisse est favorable à une politique financière restrictive et se montre très réticente face à des hausses d'impôt. Dans le contexte de la concurrence fiscale internationale entre places économiques, il est primordial de préserver l'atout que représente notre attrait fiscal. La hausse d'impôt temporaire en faveur de l'AI est justifiée uniquement aussi longtemps que les 5^e et 6^e révisions de l'AI ne déploient pas pleinement leurs effets. Si economiesuisse dit oui à cette mesure nécessaire, elle fera tout pour que les objectifs de la réforme du côté des dépenses soient atteints. La date fixée pour le retour au taux normal de TVA n'est pas négociable.

Conférence de presse du 18 août 2009 « Des organisations sociales solides sont dans l'intérêt de l'économie – OUI au financement additionnel temporaire de l'AI »

Seul l'exposé prononcé fait foi

Oui à un financement additionnel de l'AI acceptable pour les PME

Edi Engelberger, conseiller national et président de l'Union suisse des arts et métiers USAM

Il peut certes paraître inhabituel que l'Union suisse des arts et métiers usam, l'organisation faïtière des PME suisses, soutienne un financement additionnel. Nous avons de bonnes raisons de le faire. Les voici :

Il n'y a pas d'autre solution crédible

Les opposants au financement additionnel de l'AI ne cessent d'affirmer qu'il serait également possible d'assainir l'AI en intensifiant la lutte contre les abus, en réduisant les prestations et en améliorant les mesures de réinsertion. Il est juste et important de mieux combattre les abus. D'ailleurs, l'usam réclame régulièrement une amélioration des mesures dans ce domaine. Cependant, leur effet ne doit pas être surestimé. Conformément à une étude de la Haute école d'économie de Lucerne, le volume des abus atteindrait quelque 400 millions de francs par an. Des mesures dans ce domaine permettraient donc de résorber au mieux un quart du déficit structurel actuel. L'usam continuera de soutenir toutes les mesures de lutte contre les abus et de réduction des coûts. Par conséquent, nous ne nous opposerons pas à la suppression d'autres prestations figurant dans le catalogue de l'AI. Toutefois, dans ce domaine aussi il faut rester réaliste. Une correction des prestations incisive, comme une réduction générale des rentes, n'est guère réalisable sur le plan politique. Rappelons que le souverain a rejeté, il y a dix ans environ, la suppression du quart de rente dans l'AI, une mesure indolore en comparaison. Il reste le renforcement des mesures de réinsertion dans le monde du travail. Bien que les mesures sur ce front soient très prometteuses, elles supposent que l'économie soit en mesure de créer un grand nombre de postes pour des personnes atteintes dans leur santé. On peut douter que ce soit le cas dans un contexte économique difficile. Enfin, les opposants au financement additionnel de l'AI n'ont pas pris de mesures en vue de l'intégration des personnes handicapées dans le monde du travail. Cela écorne quelque peu leur crédibilité.

Le projet est acceptable pour les PME

Le projet élaboré par le Parlement reprend de nombreuses exigences de l'usam. En effet, le relèvement des cotisations salariales, prévu initialement, a été abandonné. L'augmentation des taux de TVA est bien plus modérée que ne l'avait proposé le Conseil fédéral et elle est limitée à sept ans au niveau constitutionnel. L'entrée en force de la 5^e révision de l'AI et de ses réductions de prestations, qui contribuent pour une grande part à l'assainissement de l'AI, a été avancée. La lutte contre les abus a été sensiblement renforcée tout comme les conditions d'octroi des rentes. Les travaux préparatoires en vue de la 6^e révision de l'AI, qui contribuerait à l'assainissement par des mesures visant les dépenses, battent leur plein. Enfin, le Parlement a accepté à la dernière minute la revendication principale de l'usam : il a reporté d'une année l'entrée en vigueur du relèvement de la TVA afin que les entreprises aient suffisamment de temps pour effectuer toutes les adaptations nécessaires. Maintenant que le Parlement a intégré l'exigence principale de l'usam et conçu un projet qui ménage le plus possible les PME, nous souhaitons tenir parole et soutenir activement le projet dans la campagne.

En cas de refus, il n'y aurait que des perdants

Dans l'éventualité d'un refus du financement additionnel de l'AI le 27 septembre, il y aurait de nombreux perdants. Ces derniers comprendraient les générations futures à qui nous transmettrions une AI massivement endettée. L'AVS et les bénéficiaires de rentes vieillesse feraient aussi partie des grands perdants. En effet, faute d'assainissement, l'AI continuerait de grignoter le capital de l'AVS. Cette dernière se retrouverait fortement endettée dans dix ans au plus tard. En cas de refus du projet, il ne serait plus possible de séparer l'AI du fonds AVS, une mesure également soutenue par les opposants au projet. Cette mesure ne peut pas être mise en œuvre isolément car les fonds ne peuvent être séparés que si les finances de l'AI sont préalablement remises d'aplomb. En cas de refus, la 6^e révision de l'AI risquerait de se trouver paralysée ou devrait être interrompue, alors qu'elle prévoit des corrections importantes aux yeux de l'économie. En outre, en cas d'échec du relèvement de la TVA, une augmentation des taux de cotisation serait rapidement envisagée. Or cela nuirait bien davantage à l'économie et à la place industrielle qu'une hausse modérée de l'impôt sur la consommation. Choisissons le moindre mal !

Tout financement additionnel représente une pilule difficile à avaler pour les PME. Aussi faut-il savoir gré au Parlement d'avoir fait en sorte que cette mesure soit aussi digeste que possible. Il convient de souligner aussi qu'il n'existe pas de solution de rechange plus plaisante. En conclusion, je recommande aux PME et aux électeurs, également au nom de la Chambre des arts et métiers, le Parlement de l'usam, de dire oui au financement additionnel de l'AI. Il est urgent d'assainir l'AI. Il faut s'y atteler !



Conférence de presse du 18 août 2009

**« Des assurances sociales saines sont dans l'intérêt de l'économie –
«OUI» au financement additionnel de l'AI »**

Le texte prononcé fait foi

**LES MILIEUX ECONOMIQUES DE SUISSE ROMANDE ACCEPTENT LE
RELEVEMENT TEMPORAIRE DE LA TVA EN FAVEUR DE L'AI**

M. Dino Venezia, Président du Centre Patronal

Après les interventions des orateurs qui m'ont précédé, il m'appartient de nouer la gerbe et de faire une synthèse des arguments qui nous incitent, en Suisse romande également, à plaider en faveur d'une hausse d'impôts, mesure qui en règle générale ne suscite pas notre enthousiasme. Les milieux économiques romands, et en particulier le Centre Patronal, estiment eux aussi que l'assainissement de nos institutions sociales est une priorité et qu'il serait irresponsable de léguer aux générations futures des dettes de plus en plus faramineuses.

Or l'assurance-invalidité, on l'a dit et redit, a accumulé une dette colossale de 13 milliards de francs, laquelle augmente chaque jour de quelque 4 millions de francs, soit d'1,4 milliard par année. Aujourd'hui la dette de l'AI est assumée par un fonds commun avec l'AVS, c'est dire que les difficultés de la première pèsent sur les liquidités de la seconde, fragilisant à terme les rentes de vieillesse et survivants. L'AVS n'a d'ailleurs pas besoin de cela, car ses propres comptes vont être durement touchés par l'évolution démographique prévisible, c'est-à-dire le vieillissement inéluctable de la population. Pour s'assainir par ses propres moyens, l'AI devrait opérer des réductions de rentes de l'ordre de 40% (faisant passer une rente mensuelle moyenne de Fr. 1'600.00 à Fr. 960.00). Une telle solution, n'est socialement pas supportable et ne signifierait rien d'autre qu'un report de charges sur l'aide sociale. Il est également illusoire de penser, comme le déclarent les opposants, que la lutte contre les abus, qui demeure une priorité et mérite d'être intensifiée, permettra à elle seule de résorber le déficit de l'AI.

La proposition soumise au peuple, consistant en un relèvement limité dans le temps des taux de TVA, apparaît opportune et appropriée. L'alternative, qui serait un financement par le biais d'une augmentation des cotisations salariales

chargerait outre mesure les travailleurs et les employeurs, et eux uniquement. Une telle solution, qui mettrait l'économie et les emplois en danger, doit être évitée à tout prix. La charge supplémentaire que représenterait pour les ménages l'augmentation de la TVA est au demeurant raisonnable. Elle serait en moyenne de 0,17%, ce qui correspond, tous ménages confondus, à une augmentation mensuelle de 14,80 francs. L'augmentation du taux réduit de la TVA, qui frappe les biens de première nécessité, ne serait quant à elle que de 0,1%. Les taux prévus se révèlent ainsi financièrement et socialement tout à fait supportables.

Il est à noter que, depuis l'entrée en vigueur de la 4^{ème} révision de l'AI, en 2004, l'octroi de nouvelles rentes a diminué de 37% tandis qu'on constate une légère diminution du nombre de rentes depuis 2006. La 5^{ème} révision de l'AI a pour sa part permis de stabiliser le déficit, tout particulièrement grâce aux mesures d'économies et de réinsertion professionnelle. Le financement additionnel limité dans le temps constitue ainsi une importante étape supplémentaire vers l'assainissement de l'assurance-invalidité : il permettra d'endiguer l'accroissement de la dette, d'éponger le déficit et de doter l'AI d'une base financière saine et autonome. En outre, durant la période de financement additionnel, une 6^{ème} révision doit entrer en vigueur, mettant l'accent sur les mesures de réduction des dépenses. Le premier volet, qui prévoit des économies de l'ordre de 570 millions, est d'ailleurs déjà en consultation. Le financement du tout s'avère ainsi équilibré.

De plus, en cas de vote positif le 27 septembre, un fonds de compensation autonome sera créé pour l'assurance-invalidité, séparé de celui de l'AVS, par prélèvement de 5 milliards de francs sur le fonds commun pour en constituer le capital de départ. Ainsi, l'AVS n'aura plus à assumer les déficits de l'AI. Une telle séparation des comptes de l'AI et de l'AVS n'est pas le moindre avantage de ce projet. Je le répète, chaque jour 4 millions de francs sont prélevés sur le fonds commun pour venir en aide à l'AI. Les liquidités dont l'AVS a besoin pour garantir ses rentes s'en trouvent donc menacées à terme et la rupture du lien financier entre AVS et AI n'en est que plus indispensable; elle apportera aussi davantage de transparence et de visibilité dans notre système d'assurances sociales.

En conclusion, je dirais que, dans un contexte économique difficile, le bon fonctionnement de nos assurances sociales et la confiance que leur accorde la population sont particulièrement importants. Nous ne pouvons pas nous permettre de repousser indéfiniment l'assainissement de l'AI. Il y a donc lieu d'accepter le 27 septembre le projet qui nous est soumis. Ce sont la sécurité, la fiabilité et la pérennité de nos assurances sociales qui sont en jeu. C'est pourquoi, en Suisse romande également, les industries et les artisans soutiennent la recommandation de voter « **OUI** ».